



Seul mon plasticien le sait !

Le retour hâtif du printemps porte certaines personnes à penser à l'ouverture des terrains de golf et des terrasses, alors que d'autres pensent plutôt aux jupes courtes et aux bikinis. Ce commentaire peut sembler macho dans la bouche d'un homme, mais plusieurs personnes redoutent en fait cette période où certaines parties de leur anatomie seront plus exposées aux regards des autres.

De nos jours, de plus en plus de femmes et d'hommes de tout âge décident de passer sous le bistouri pour améliorer leur apparence physique. Le gouvernement fédéral offrait même son aide, puisque toute personne ayant subi une chirurgie esthétique avait droit à un crédit d'impôt de 15 % pour frais médicaux et voyait donc sa facture diminuer d'autant...

...jusqu'au dernier budget où le gouvernement a signifié son intention de ne plus accepter les factures médicales d'ordre purement esthétique, et ce, pour les frais engagés après le 4 mars 2010.

Si vous voulez consulter la liste complète des frais médicaux admissibles pour votre déclaration de revenu fédérale, consultez le site de l'Agence du revenu du Canada à cette adresse :

<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/ncm-tx/rtrn/cmpltng/ddctns/lns300-350/330/llwxpns-fra.html#esthetique>

Il reste le généreux gouvernement provincial qui a décidé de ne pas suivre le gouvernement fédéral. Le crédit au niveau provincial est de 20 % et la

liste des frais médicaux admissibles est disponible à cette adresse :

<http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/sepf/publications/in/in-130.aspx>

À noter que les frais de chirurgie des yeux au laser sont toujours admissibles au crédit d'impôt, si vous voulez mieux voir les bikinis...

Bonne saison d'impôt !

François Lincourt, CFA, Pl. Fin.
Directeur, Développement des affaires
Services d'investissement FÉRIQUE

Suggestions ou commentaires : info@ferique.com

Les Fonds FÉRIQUE : il y a un peu de génie là-dedans.